



Réf. Farde e-Assemblées : 2241126

N° OJ : 68

Projet d'Arrêté - Conseil du 13/05/2019

**Objet :** Subside Tourisme 2019.- Suppression du subside nominatif à l'attention de la firme Event International sa (30.000,00 EUR).- Subside à l'asbl Salon du Chocolat : 30.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la liste des transferts reprenant le subside nominatif, votée par le Conseil communal en séance du 11/03/2019, à l'attention de la firme Event International sa pour l'organisation du Salon du Chocolat;

Considérant que le Salon du Chocolat sera organisé par l'asbl Salon du Chocolat et non par la sa Event international;

Considérant les besoins de l'asbl Salon du Chocolat afin de mener à bien le "Salon du Chocolat";

Vu le crédit prévu à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2019, sous réserve de l'approbation du budget 2019 par l'autorité de tutelle ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1: Supprimer le subside nominatif de 30.000,00 EUR à l'article 56110/32101 du budget ordinaire 2019 à l'attention de la sa Event international en raison de la mauvaise identification du bénéficiaire/organisateur.

Article 2 : Octroyer un subside de 30.000,00 EUR à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2019 à l'asbl Salon du Chocolat pour le "Salon du Chocolat".

Article 3 : La dépense sera engagée à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2019.

Annexes :